



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2018 A 20 H

**Conseillers présents** : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, David RENAUD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, Michèle MIGNEROT, Denise VOLLAT

**Conseillers excusés** : Jean-Claude MONTEYREMARD (donne pouvoir à Daniel BÉGUET) Pascal HENRY (donne pouvoir à David RENAUD), Roger ROBIN (donne pouvoir à Serge BOURDIN), Christophe SECRET (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2018.

### 2 – AIN HABITAT : DEMANDE DE GARANTIE – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire fait part de la demande d'AIN HABITAT pour la garantie financière partielle des Prêts Locatifs à Usage Social et des Prêts Locatifs Aidés d'Intégration destinés à concourir à l'opération de la deuxième tranche de 11 pavillons, situés 10 rue de la Plantaz.

Il est précisé que ces garanties sont réparties entre la collectivité locale et le Conseil Départemental suivant le potentiel fiscal de la commune. Dans un premier temps, AIN HABITAT sollicite une délibération donnant un accord de principe de garantie. Dès acceptation de la demande de financement, cet organisme communiquera les montants définitifs à garantir.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal donne, à 14 voix POUR, son accord de principe pour la garantie financière à AIN HABITAT dans le cadre de l'opération de construction de la deuxième tranche de 11 pavillons sur la commune.

### **3 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – DÉLIBÉRATION**

Suite à des rencontres avec une responsable de la Direction de la Lecture Publique du Conseil Départemental de l'Ain, Monsieur le Maire indique qu'il convient de rédiger un règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Les bénévoles de la bibliothèque se sont réunies pour rédiger ce règlement intérieur.

Après lecture et correction du règlement intérieur, le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

### **4 – INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES POUR AGENT DU RESTAURANT SCOLAIRE – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un adjoint d'animation utilise tous les jours de l'année scolaire son véhicule personnel pour les trajets entre le restaurant scolaire de la Commune et le groupe scolaire de BRIORD et inversement. Dans le cadre de ses fonctions d'adjoint d'animation, cet agent est amené à surveiller les enfants de BRIORD qui viennent déjeuner au restaurant scolaire et qui prennent le transport scolaire.

Il convient de verser à cet agent, utilisant son véhicule personnel, les indemnités kilométriques suivant le barème établi par arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 2005, modifié au 01.08.2008.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de verser pour l'année 2018 des indemnités kilométriques à l'adjoint d'animation.

### **5 – OCTROI D'UNE SUBVENTION – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association JSP Bord du Rhône, association créée en 2017, qui a pour but de former des jeunes au métier de Sapeur-Pompier, dès l'âge de 12 ans pour une période de 4 ans.

L'activité de l'association se déroule essentiellement aux Centres de Secours de LHUIS et de MONTAGNIEU et concerne des jeunes domiciliés dans les communes du secteur. Après une première année de fonctionnement avec un effectif de 14 jeunes des communes du secteur, l'association espère compter cette année 22 jeunes en formation.

l'association sollicite les communes pour obtenir une subvention leur permettant de financer notamment les équipements, les tenues nécessaires au bon déroulement des formations dispensées. Il est précisé qu'une tenue complète pour un jeune représente un budget de 150 € à 200 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, d'octroyer une subvention d'un montant de 600 €.

## **6 – OCTROI D'UNE AIDE – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire fait part d'une proposition d'attribuer une aide à une famille de la Commune dont le fils est autiste afin de lui financer une semaine de vacances avec la structure qui l'accueille.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, d'octroyer une aide de 300 € à cette famille.

## **7– Questions et informations diverses**

### **7-1 CCPA : transfert des compétences « eau et assainissement »**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain relatif au transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

Il est précisé dans ce courrier que la loi prévoit la possibilité de décaler le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il faut pour cela qu'au moins 25 % des communes membres, représentant au moins 20 % de la population totale de la communauté de communes, s'opposent expressément au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est à noter que la compétence de la gestion des eaux pluviales est désormais dissociée de celle de l'assainissement des eaux usées. Pour les communautés de communes, seule la compétence « assainissement » deviendra à terme obligatoire, celle relative aux eaux pluviales demeurera facultative.

Cette opposition au transfert des compétences « eau » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 devra faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Municipal décide de ne pas s'opposer à ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **7-2 Liste électorale – Commission de contrôle**

Suite à la proposition transmise à la Préfecture de l'Ain de noms de conseillers municipaux dans le cadre de la mise en place de la commission de contrôle de la liste électorale, les services préfectoraux précisent que les conseillers municipaux et les

agents territoriaux ne peuvent pas être désignés comme délégué de l'administration et délégué du tribunal de grande instance.

Il est rappelé que dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles une liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, ce qui est le cas pour la commune, il faut désigner :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration
- un délégué du tribunal de grande instance.

Dans le cadre de cette commission de contrôle, une nouvelle proposition sera transmise comme il est indiqué ci-après :

- . Monsieur Serge BOURDIN en tant que conseiller municipal
- . Monsieur Thierry LADREYT en tant que délégué de l'administration.

En ce qui concerne le délégué du tribunal de grande instance, il conviendra d'adresser un courrier au tribunal de grande instance proposant deux personnes. Après avoir obtenu leur accord, deux personnes domiciliées sur la Commune et inscrites sur la liste électorale seront proposées.

### **7-3 Diagnostic Assainissement**

L'Entreprise PMH de DAGNEUX travaille actuellement sur le diagnostic Assainissement. Une réunion pour faire un point sur ce dossier aura lieu prochainement.

### **7-4 Plan Local d'Urbanisme**

Suite aux directives de la Préfecture de l'Ain, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera étudiée, avec l'urbaniste chargée du dossier, en début d'année 2019.

### **7-5 Sentier d'interprétation sur la base de loisirs du Point Vert**

Des planches de la passerelle mise en place pour le sentier d'interprétation Espace Naturel Sensible (ENS) des anciens méandres du Rhône ont été volées. Le Conservatoire d'Espaces Naturels a déposé plainte et apportera des modifications à la structure de cette passerelle afin d'éviter le renouvellement de de tels actes.

### **7-6 Groupe scolaire : vol de fioul**

Lors de la remise en service de la chaudière du groupe scolaire, les employés de la Commune ont constaté l'absence de fioul dans la cuve enterrée du groupe scolaire, alors que le plein de la cuve avait été réalisé en avril 2018 et que le chauffage n'avait pas démarré depuis cette livraison.

La thèse d'un vol semble privilégiée car des traces de véhicule sur un terrain adjacent ont été découvertes et qu'une modification de l'évent de la cuve a été effectuée afin de permettre l'introduction d'un tuyau d'aspiration. De plus, l'incendie

d'une armoire de commande de l'éclairage public, au cours de l'été, prive ce secteur d'éclairage public.

Une plainte a été déposée en Gendarmerie et une déclaration de vol a été transmise à l'organisme assurant la Commune. Un courrier de l'assurance indique que la garantie « vol » est acquise seulement à l'intérieur des bâtiments garantis au contrat et du fait que la cuve est implantée à l'extérieur du bâtiment, la garantie « vol » ne peut pas être prise en compte.

Les employés communaux ont sécurisé cette cuve afin d'éviter un nouveau vol.

#### **7-7 Site de l'Avent**

Il est rappelé que la sur-fréquentation du site, et notamment pour les activités de canyoning, nécessite une réflexion quant à la gestion des flux des véhicules et à leur stationnement. Une première proposition pour la mise en place de barrières limitant l'accès au site a été étudiée et un devis d'un montant de 13 000 € a été reçu. Les conseillers municipaux décident de ne pas retenir cette proposition et de poursuivre la réflexion.

#### **7-8 OPAH : réunion d'information**

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a mis en place un dispositif d'aides aux travaux pour les logements de plus de 15 ans et qu'une réunion ayant pour objectif de présenter ce dispositif aura lieu en mairie, le mardi 16 octobre 2018 à 18 heures.

#### **7-9 Maison des Associations**

Les utilisateurs de la Maison des Associations font remarquer que les locaux sont mal insonorisés. Des propositions sont à l'étude.

#### **7-10 Restaurant Scolaire**

Il est rappelé que la décision a été prise d'engager des travaux pour l'extension du restaurant scolaire. Cette extension pourrait être réalisée sur l'avant du bâtiment actuel et l'estimation du montant des travaux à réaliser s'élèverait à 420 000 €.

Les élus de BRIORD, de MONTAGNIEU et de SERRIÈRES se réuniront, en mairie le jeudi 18 octobre 2018 à 18 h 30, pour étudier le projet de convention de financement de cette extension.

Au cours de cette rencontre sera évoqué le problème des effectifs dans les transports pour les enfants scolarisés à BRIORD et à MONTAGNIEU. Une solution devra être trouvée.

### **7-11 Groupe scolaire : appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité**

Il est indiqué que dans le cadre du plan numérique pour l'éducation, l'État lance un appel à projets destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales. Cet appel à projets concerne uniquement l'acquisition d'ordinateurs portables et de tableaux numériques.

L'engagement pris par la Commune d'acquérir des ordinateurs pour le groupe scolaire n'est donc pas concerné par cet appel à projets.

Par contre, une aide pourrait être octroyée pour l'acquisition d'un tableau numérique en 2019.

### **7-12 Travaux réalisés**

. Rue du Pont – Carrefour entrée Nord : les travaux de modification du carrefour ont été réalisés

. Cimetière : la place pour les personnes handicapées a été matérialisée.

. Groupe scolaire : pour des raisons de sécurité, des barrières ont été mises en place sur le parking.

### **7-13 Travaux et acquisition validés**

. Bibliothèque municipale : le devis pour l'acquisition d'une imprimante scanner a été validé.

. Bâtiment de la mairie : un devis pour une isolation thermique par soufflage a été validé. Ce devis est de 3 100,80 € TTC mais une prime d'un montant de 1 000 € peut être déduite pour ce genre de travaux. Le coût sera donc de 2 100,80 € TTC.

. Maison des associations – Bibliothèque : un devis pour une isolation thermique par soufflage a été validé. Ce devis s'élève à 1 345,20 € TTC.

. Église : un devis pour la mise en place d'éclairages à LED a été validé. Ce devis est de 3 799,99 € TTC.

. Stade Jean Christin : un devis pour des travaux de désherbage et de décompactage du terrain a été validé. Ce devis s'élève à un montant de 6 858,00 € TTC, ces travaux seront réalisés au cours des mois de mai et de juin 2019.

. Stade et aire de jeux du Stade Jean Christin : un devis pour la commande de semis et de produits pour l'entretien de la pelouse a été validé. Ce devis est de 812 € TTC.

### **7-14 Commission Embellissement Commune**

Il est rappelé qu'une société propose la location d'illuminations, sous forme de contrat triennal. Le contrat, signé en 2015, étant arrivé à son terme, la société a fait parvenir une proposition pour la location de nouvelles illuminations.

La commission a choisi les nouvelles illuminations, et la proposition a donc été validée.

#### **7-15 Devis en cours**

. Équipements informatiques de la mairie : la société chargée de la maintenance a fait parvenir des devis pour une sécurité antivirale, pour une sauvegarde centralisée des postes et pour le renouvellement de l'ordinateur de l'accueil. Ces devis seront étudiés.

. Marquage au sol : un devis est parvenu en mairie. Ce devis sera étudié.

#### **7-16 Camping Point Vert : Visite de la commission de sécurité**

Suite à la visite de la commission de sécurité, différents travaux devront être réalisés par le gérant du camping.

La Commune devra prévoir un contrôle annuel des installations électriques.

#### **7-17 Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Le Maire rappelle qu'une nouvelle réglementation relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) impose aux collectivités de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Une entreprise avait été contactée afin de réaliser un diagnostic de l'existant. Cette entreprise a fait savoir qu'elle ne pourrait pas faire ce diagnostic. Il faudra donc rechercher une entreprise susceptible d'établir ce diagnostic.

#### **7-18 Restaurant du Point Vert**

Le système de chauffage du Restaurant du Point Vert devra être étudié en 2019 car il s'avère que le système actuel est vétuste.

#### **7-19 Travaux d'accessibilité**

Dans le cadre des travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux, la mise en place d'une rampe pour accéder au bâtiment abritant les services de La Poste, devra être réalisé en 2019.

#### **7-20 Mairie : Travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité**

La sous-commission du Service Départemental d'Incendie et de Secours étudiera, le mardi 16 octobre, le dossier relatif aux travaux de mise en conformité aux règles d'accessibilité de la Mairie. Monsieur le Maire participera à cette réunion.

#### **7-21 Crédit Agricole Centre Est : fermeture de l'agence**

Au cours du mois d'octobre 2018, la direction du Crédit Agricole Centre Est a annoncé la fermeture de leur agence bancaire et de leur distributeur automatique de billets, le 7 décembre 2018.

La rentabilité, la sécurité et l'accessibilité de l'agence ont été mises en avant mais d'autres raisons existent notamment la rémunération des actionnaires.

### **7-22 Prolifération des pigeons**

Une prolifération de pigeons a été signalée sur certains bâtiments situés dans la Grande Rue et dans la Rue de Buffières. Le conseiller municipal chargé de ce dossier devra faire le nécessaire pour tenter de réguler ce problème de prolifération des pigeons. Une nouvelle demande d'autorisation de destruction à tir d'animaux nuisibles devra être établie.

### **7-23 Demandes de travaux**

Groupe scolaire : dans le cadre de l'exercice « Attentat – Intrusion », il est demandé que le système de signal de déclenchement soit modifié afin que celui-ci puisse être entendu par toutes les classes. Cette demande sera réétudiée.

Il est rappelé que le directeur du Groupe Scolaire avait souhaité la plantation d'arbustes entre les arbres situés à proximité du parking du groupe scolaire.

Maison des associations : en 2019, le fleurissement de ce bâtiment pourrait être étudié afin de le mettre en valeur. Il est proposé de recréer une association pour le fleurissement communal, un appel pour la recherche de bénévoles sera lancé.

### **7-24 Signalétique directionnelle**

Dans le cadre d'une étude relative à la signalétique, des conseillers municipaux se réuniront le lundi 22 octobre 2018.

### **7-25 Feu d'artifice 2019 : Demande d'emplacement**

Le Maire fait part d'une demande d'emplacement pour un « food truck » à l'occasion du feu d'artifice 2019. Cette demande ne sera pas validée afin de ne pas faire concurrence aux activités existantes sur le site.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 09 novembre 2018 à 20 heures